

***République Française***

**Commune de Domloup  
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

**Conseil municipal**

**Séance du vendredi 7 juillet 2023**

**Extrait du registre des délibérations**

Le vendredi sept juillet deux mille vingt- trois, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND.

Absents(tes) excusée(s) : Goulven DONNIOU (pouvoir à Sandrine BOUCARD), Marie-Anne EON, Christophe LAINÉ, Léna MONNIER, Viviane SAINT-DENIS.

Monsieur Kevin DOFAL est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

**2023-07/07-03 Finances/Renouvellement du bail commercial/Restaurant « L'Ordinaire »**

Le restaurant « L'Ordinaire » est locataire de la commune par un bail commercial depuis octobre 2012. Deux loyers sont établis, l'un pour le restaurant et l'autre pour la partie habitation.

Le montant actuel du loyer annuel pour la partie commerciale est de 6 600 € TTC (soit 550.00 € TTC mensuellement), et pour la partie habitation, de 3 972.726 € annuel (soit 331.06 € mensuellement).

Le bail se poursuit depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2019 par tacite prolongation en application des dispositions de l'article L 145-9 du Code du Commerce.

Il conviendrait réactualiser et renouveler ce bail commercial. Le renouvellement du bail serait consenti pour une durée de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> août 2023 pour se terminer le 31 août 2032.

Pour rappel, la propriété est située 1 rue du Petit Bois sur la parcelle cadastrée section AB n° 92 pour une surface de 208 m<sup>2</sup>.

Elle est composée :

- ✓ Au RDC : une cuisine, une salle de restaurant, une salle de café, wc et cellier à l'arrière
- ✓ A l'étage : un séjour, 3 chambres un bureau, une salle de bains et un wc
- ✓ Un grenier
- ✓ Un débarras en annexe
- ✓ Un garage

Le loyer serait ventilé de la façon suivante :

- ✓ Pour la partie logement : 4 460.52 € annuel soit 371.71 € mensuel
- ✓ Pour la partie commerce : 9 600.00 € HT annuel (soit 11520 € TTC) payable en douze termes égaux de 800 HT (soit 960.00 € TTC)

Il serait indexé sur l'indice trimestriel des loyers commerciaux publié par l'INSEE.

Maître Jérôme GONZALES, notaire associé de la SARL LE MOGUEDEC-GONZALES à Châteaugiron, a la charge du renouvellement de ce bail.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** le renouvellement du bail commercial avec « l'Ordinaire » à compter du 1<sup>er</sup> août 2023, selon les conditions exposées ci-dessus,
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire à exécuter cette décision et à signer le bail et tous les documents s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

